



Attente de regroupement familial après mariage sans ccm

Par **Lady509**, le **09/03/2017** à **01:06**

Bonjour,

Je suis de nationalité française, je me suis mariée au mois de janvier avec un étranger. Nous avons pas eu de ccm, la demande de transcription prendra donc plus de temps nous a expliqué l'ambassade.

Mon problème est que l'ambassade nous réclame un extrait d'archive de l'acte de mariage. Nous avons fait la demande auprès de l'officier et malheureusement on ne peut obtenir l'extrait d'archive avant 8 mois... Donc en attendant nous ne pouvons pas envoyer le dossier. Ma question est : il y a t-il un moyen pour que mon mari me rejoigne en France plus vite et si oui comment ? Car sinon nous devons attendre 8 mois pour l'archive plus environ 6 mois pour la transcription et ensuite x mois pour demander le visa pour regroupement familial.

On m'a conseillé d'envoyer mon certificat de mariage avec nos pièces d'identité, actes de naissance et une lettre écrite directement au service d'état civil de Nantes. Qu'en pensez-vous ? Nous avons le certificat de mariage manuscrit.

Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **09/03/2017** à **08:25**

Bonjour,

Voyez d'abord avec l'Ambassade de France à Haïti.

Par **morobar**, le **09/03/2017** à **09:08**

Bonjour,

C'est toujours la même chose, on se marie à l'étranger sans se renseigner.

En droit français on ne peut pas se marier plusieurs fois sans divorcer, sans commettre le délit de bigamie ou plus.

Le CCM sert justement à cela, vérifier que le futur conjoint français est bien libre.

[citation] et malheureusement on ne peut obtenir l'extrait d'archive avant 8 mois[/citation]

Et cela:

[citation]Nous avons le certificat de mariage manuscrit.

[/citation]

Par **Lady509**, le **09/03/2017** à **18:15**

Je comprends la méfiance concernant les mariages frauduleux seulement ni lui ni moi ne sommes dans cette démarche abusive. Je n'a jamais été mariée et lui non plus. La mairie où je vis m'a conseillé d'envoyer les papiers que j'ai mentionné directement à Nantes mais est ce mieux de laisser l'ambassade s'en charger malgré l'attente de 8 mois ?

Par **Tisuisse**, le **09/03/2017** à **18:29**

Si vous voulez que votre dossier avance, vous faites exactement ce qui vous est demandé par votre mairie, donc réunissez les papiers que vous enverrez à Nantes, en pli recommandé avec avis de réception, accompagné d'une lettre explicative et dans laquelle vous aurez détaillé la liste des documents joints. Bien entendu, vous conserverez très précieusement un double de votre lettre et les photocopies de chaque document joint.

Par **morobar**, le **09/03/2017** à **18:37**

Ceci dit, la mairie aurait pu vous préciser que c'est elle qui délivre les éléments du CCM, à savoir la publication des bans.

Par **Lady509**, le **10/03/2017** à **01:16**

Ok très bien merci, je vais faire comme m'a dit la mairie, envoyer l'acte de mariage avec nos

actes de naissance, et nos pièces d'identités.

Mais dans le cas où il manquerait des documents je renverrais le dossier complet par l'ambassade.

C'est vraiment dommage toutes ses complications qd on veut seulement vivre tranquillement sa vie de jeune marié.

Merci de vos réponses.

Je vous dirai si je peux ce qui en ressortira.

Par **Tisuisse**, le **10/03/2017** à **06:47**

Mais pourquoi voulez-vous mêler l'ambassade à vos problèmes administratifs franco-français ? Cette démarche va compliquer et retarder le traitement de votre dossier. Contentez-vous des demandes de votre mairie sans faire autre chose, c'est tout.

Par **morobar**, le **10/03/2017** à **07:59**

Bonjour,

[citation]C'est vraiment dommage toutes ses complications qd on veut seulement vivre tranquillement sa vie de jeune marié.[/citation]

Rien ne vous empêche de vivre tranquillement en Haïti.

Mais pour vivre en France, il faut être français ou en possession d'un titre de séjour, ici au titre de conjoint de français (titre VPF).

Hors jusqu'à preuve du contraire vous n'êtes pas mariée et votre conjoint n'a donc aucun droit à séjour ici.

En clair: en l'absence de CCM, vous pouvez vous marier dans 36 pays différents, même dans des pays qui reconnaissent la polyandrie.

Par **amajuris**, le **10/03/2017** à **09:12**

bonjour,

c'est compliqué parce que vous n'avez pas respecté la procédure prévue de demande de ccm qui est mentionnée sur tous les sites des consulats ainsi que sur les sites de l'administration française.

les mariages entre français et étrangers pour obtenir un titre de séjour en france, ce qui est un délit, est une réalité en particulier dans le cas de mariage gris, sans oublier les possibilités de bigamie.

salutations

Par **Lady509**, le **10/03/2017** à **12:47**

Vivre en Haïti serait une solution certe mais pas pour du long terme, de plus la vie là bas est

compliquée et je ne pourrais pas élever mes futurs enfants là bas. Mon mari s'en fou de vivre en France mais il sait que c'est le mieux et meilleur choix pour nous deux. Haïti est un beau pays mais il y a beaucoup trop d'instabilité et de pauvreté. Pour le ccm il est clair qu'il y a eu un gros loupé. C'est de ma faute je n'ai pas été assez vigilante et informé, malheureusement ce qui est fait est fait...

Par **Tisuisse**, le 10/03/2017 à 13:30

Donc, le mariage n'est fait, pour vous deux, que pour les avantages qu'il procure en France, donc aux crochets des français qui payent leurs impôts, non ? ce n'est pas autre chose.

Par **Lady509**, le 10/03/2017 à 17:13

Tisuisse je vous trouve très injuste avec vos accusations. Je suis en France depuis mes 4 ans. Retourner vivre là bas serait difficile pour moi et non pour lui. Si vous connaissiez l'Etat de ce pays vous comprendriez. Je suis française je ne vois pas pourquoi je devrais renier le fait qu'on vit mieux en France qu'en Haïti ! Il est normal d'avoir envie de construire sa vie de famille dans de bonnes conditions ! Et pour info je paie mes impôts aussi et il paiera les sien aussi. C'est le discours des racistes que vous tenez " les étrangers qui viennent vous prendre vos biens !" Surtout que vous parlez à une française !

Par **Tisuisse**, le 10/03/2017 à 17:27

De raciste ? non pas, mais de quelqu'un qui essaye de faire comprendre qu'il vaut mieux, dans toute la mesure du possible et quand cela est possible, de rester dans son pays, d'y travailler voire d'y créer son entreprise, afin de le faire vivre et développer son pays. N'est-ce pas mieux ?

Par **Lady509**, le 10/03/2017 à 18:14

Je suis française ! Certes j'ai vécu les 4 premières années de ma vie là bas mais je n'y ferai pas ma vie. Vous semblez oublier que la France est mon pays et beaucoup plus qu'Haïti ! Je ne vois pas le mal de choisir le pays où l'on veut vivre ! Sans compter que vivre en France ne veut pas dire ne jamais retourner là bas au contraire ! Vous avez le jugement facile. Il est facile de parler sans connaissance de cause. J'aime mes deux pays et il est légitime de vouloir vivre là où on se sent le mieux ! Parce que j'ai des origines haïtienne directement vous me considérez que comme une étrangère. Je parle de mariage et vous vous me parlez de profits ! Vous même vous avez eu la chance ou non de choisir avec qui faire votre vie et dans quel pays vivre ! Pourquoi juger mon choix ??? Aimer qqn qui vit dans un autre pays et vouloir l'avoir auprès de soi c'est un crime ?